

2. Le comité accepte la recommandation du Commissaire.
3. Le comité recommande l'adoption par le Sénat d'une résolution pour dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
A. W. ROEBUCK, C.R.

Le MERCREDI 22 janvier 1969.

Le Comité permanent des divorces présente son 596e rapport, comme il suit:—

1. Le comité soumet au Sénat, par les présentes, le rapport du Commissaire au sujet de la pétition d'Harold Wallace Pasher, de la ville de Montréal, province de Québec, en vue de l'adoption d'une résolution du Sénat pour dissoudre son mariage avec Shirley Jane Moore Pasher.

2. Le comité accepte la recommandation du Commissaire.

3. Le comité recommande l'adoption par le Sénat d'une résolution pour dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
A. W. ROEBUCK, C.R.

Le MERCREDI 22 janvier 1969.

Le Comité permanent des divorces présente son 597e rapport, comme il suit:—

1. Le comité soumet au Sénat, par les présentes, le rapport du Commissaire au sujet de la pétition de Gloria Joan Hoddinott Pennell, de la ville de Corner Brook, province de Terre-Neuve, en vue de l'adoption d'une résolution du Sénat pour dissoudre son mariage avec William Herbert Pennell.

2. Le comité accepte la recommandation du Commissaire.

3. Le comité recommande l'adoption par le Sénat d'une résolution pour dissoudre ledit mariage.

4. Le comité recommande que les taxes parlementaires soient remboursées à la pétitionnaire, moins la somme de \$100.00.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
A. W. ROEBUCK, C.R.

Le MERCREDI 22 janvier 1969.

Le Comité permanent des divorces présente son 598e rapport, comme il suit:—

1. Le comité soumet au Sénat, par les présentes, le rapport du Commissaire au sujet de la pétition de Julia Murphy Giroux, de la ville de Verdun, province de Québec, en vue de l'adoption d'une résolution du Sénat pour dissoudre son mariage avec Arthur Earl Giroux.

2. Le comité accepte la recommandation du Commissaire.

3. Le comité recommande l'adoption par le Sénat d'une résolution pour dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
A. W. ROEBUCK, C.R.